

DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
	RAPPORT N° VII-1 19SGADL0269

SEANCE DU
19 DÉCEMBRE 2019

Nombre de conseillers en exercice : 71
Nombre de conseillers présents : 62
Date de convocation : 13 décembre 2019
Date d'affichage : 20 décembre 2019

OBJET : Schéma Directeur Cyclable - Arrêt du projet
--

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 71
Nombre de Conseillers ayant voté pour : 71
Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0
Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0
Nombre de Conseillers : <ul style="list-style-type: none"> • ayant donné pouvoir : 9 • n'ayant pas donné pouvoir : 0

L'AN DEUX MIL DIX NEUF, le 19 décembre à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle de rencontre de l'ALTO - 2, avenue François MITTERRAND - 71200 LE CREUSOT, sous la présidence de **M. David MARTI, président.**

ETAIENT PRESENTS :

M. Philippe BAUMEL - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Gilles DUTREMBLE - M. Jean-François JAUNET - Mme Sylvie LECOEUR - Mme Frédérique LEMOINE - M. Hervé MAZUREK - M. Daniel MEUNIER - M. Olivier PERRET - M. Alain PHILIBERT - M. Jérémy PINTO - Mme Montserrat REYES - M. Laurent SELVEZ - M. Jean-Yves VERNOCHEZ

VICE-PRESIDENTS

M. Abdoukader ATTEYE - M. Alain BALLOT - Mme Josiane BERARD - Mme Jocelyne BLONDEAU-CIMAN - Mme Catherine BUCHAUDON - M. Roger BURTIN - Mme Edith CALDERON - M. Christian CATON - M. Michel CHAVOT - M. Gilbert COULON - Mme Catherine DESPLANCHES - M. Lionel DUBAND - M. Lionel DUPARAY - M. Bernard DURAND - Mme Marie-France FERRY - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Roland FUCHET - M. Sébastien GANE - Mme Josiane GENEVOIS - M. Jean GIRARDON - M. Jean-Luc GISCLON - M. Pierre-Etienne GRAFFARD - M. Jean-Marc HIPPOLYTE - Mme Marie-Claude JARROT - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - M. Charles LANDRE - M. Jean-Claude LARONDE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - Mme Laëtitia MARTINEZ - M. Luis-Filipe MARTINS - Mme Catherine MATRAT - Mme Paulette MATRAY - M. Claudius MICHEL - M. Felix MORENO - M. Jean PISSELOUP - M. Cyrille POLITI - M. Dominique RAVAUULT - M. Bernard REPY - M. Marc REPY - M. Enio SALCE - M. Guy SOUVIGNY - M. Michel TRAMOY - M. Noël VALETTE -

CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

Mme GRAZIA (pouvoir à M. Noël VALETTE)
M. GRONFIER (pouvoir à Mme Marie-Claude JARROT)
M. SIGNOL (pouvoir à M. Charles LANDRE)
Mme POULIOS (pouvoir à Mme Montserrat REYES)
Mme GOSSE (pouvoir à M. Jean-Claude LARONDE)
Mme FRIZOT (pouvoir à M. Jean-Luc GISCLON)
Mme BUCHALIK (pouvoir à M. Christian CATON)
Mme ROUSSEAU (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE)
Mme RAMES (pouvoir à Mme Josiane GENEVOIS)

SECRETARE DE SEANCE :

M. Lionel DUBAND



Le rapporteur expose :

« Dans un territoire dont la densité urbaine est faible, l'utilisation de l'automobile constitue le mode de déplacement privilégié sur la communauté. Celle-ci a compétence en matière d'organisation de la mobilité qui va au-delà de la seule organisation des services publics de transports urbains et scolaires.

Pour cette raison, depuis plusieurs années, à l'occasion des aménagements urbains qu'elle réalise, la communauté a intégré les autres modes de déplacements doux notamment par la création de bandes cyclables ou de voies cyclables. Plus récemment, depuis le 1^{er} juillet 2019, elle expérimente la location longue durée de vélos électriques qui remporte un vif succès.

La volonté de promouvoir le développement d'une mobilité plus durable implique de donner à l'ensemble de ces actions une meilleure visibilité. C'est pour répondre à cet objectif que la communauté a lancé un travail en concertation avec les communes pour aboutir à l'écriture d'un schéma directeur cyclable qui est soumis à votre approbation.

Il doit permettre à la communauté urbaine de poursuivre et structurer son action en faveur du vélo, conformément aux orientations du PCAET. Il permet de s'inscrire dans une réflexion plus globale qui intègre ce mode de transport à l'ensemble des mobilités possibles sur le territoire. Il a pour ambition de prendre en compte et de poursuivre les aménagements cyclables déjà réalisés afin qu'ils s'inscrivent dans une politique globale et harmonisée, mieux répartis sur le territoire de la communauté urbaine. Il est en effet indispensable d'offrir aux usagers des itinéraires cyclables sécurisés, structurés, lisibles, directs, confortables et continus dans l'espace en n'oubliant pas de construire des places de stationnements pour les vélos en nombre suffisant.

Outre ces aménagements, la communauté urbaine a la volonté de promouvoir l'usage du vélo par différentes incitations telles que des actions de communication, d'information, de formation, de mobilité, de sécurité.

Enfin, la communauté doit s'organiser afin d'assurer un suivi des actions mises en œuvre, en lien avec les initiatives communales, afin d'améliorer l'efficacité de son action de suivi. Tout ceci devant permettre d'accompagner l'évolution des comportements individuels.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Favoriser la naissance d'une culture vélo dans la communauté urbaine,
- Faciliter la pratique du vélo pour tous les types de trajets et d'usages,
- Avoir une série de recommandations et d'incitations permettant d'encourager la pratique du vélo,
- Avoir une stratégie d'extension des itinéraires cyclables, cartographiés sous la forme de grands axes cyclables et de dessertes intra-quartiers, avec des échéances à court, moyen et long terme,
- Favoriser le développement du cyclotourisme grâce à l'aménagement d'itinéraires à vocation touristique, en lien avec l'Euro-Vélo 6,
- Permettre une cohérence et des aménagements cyclables de qualité dans la communauté urbaine par l'intermédiaire d'une Charte d'Aménagement Cyclable annexée à la présente.

Ce premier Schéma directeur cyclable, est un document de planification qui s'adaptera en fonction des évolutions du territoire et de l'évaluation de la politique cyclable. Il a donc vocation à être amendé et révisé. Il permet néanmoins de rappeler l'engagement de la communauté au développement de la pratique du vélo.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

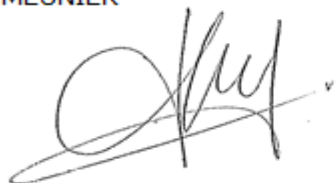
- D'arrêter le projet de Schéma Directeur Cyclable de la Communauté Urbaine Creusot Montceau, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 20 décembre 2019
et publié, affiché ou notifié le 20 décembre 2019

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

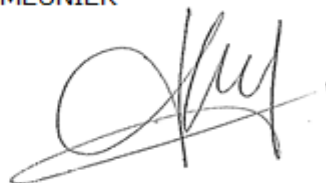
LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le vice-président,

Daniel MEUNIER

Handwritten signature of Daniel Meunier in black ink, featuring a large, stylized 'D' and 'M'.

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le vice-président,

Daniel MEUNIER

Handwritten signature of Daniel Meunier in black ink, identical to the one on the left.